

La g@zette

du Valbonnais

N° 225 – Septembre 2026

La liberté de la presse à Valbonnais...



En 1823, le Maire de Valbonnais, le notaire Robert André Blanc, aurait-il censuré la **Gazette** ?

VALBONNAIS : EN 1823, LA LIBERTÉ D'EXPRESSION SELON SON MAIRE, ME ROBERT ANDRÉ BLANC, EST-ELLE SOLUBLE DANS LE VIN ROUGE ?

Par Jean-Jacques DELCLOS

Je dois à la Vérité d'avouer qu'en ma qualité d'auteur d'articles pour la G@zette du Valbonnais je jouis d'une certaine liberté dans la rédaction de ma modeste prose et cette publication mensuelle n'a jamais, à ma connaissance, subi la moindre censure officielle.

Mais cette liberté d'expression n'a pas toujours été le principe, au contraire, que ce soit en France mais aussi spécialement à Valbonnais !

Sous l'ancien régime, la liberté de la presse n'est pas admise. La Révolution de 1789 proclame : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi » (article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen) !

De nombreuses publications vont éclore mais la liberté est vite bridée et le 9 thermidor an IX (28 juillet 1801), le ministre de la police générale menaça de supprimer les journaux qui inséreraient des nouvelles dont l'objet pouvait « alarmer le commerce et troubler l'esprit public » ; dès le 19 thermidor, l'interdiction fut étendue à tout ce qui concernait « la religion, les ministres et les cultes divers » et, très vite, Napoléon, par un Décret du 5 février 1810 n'autorisait qu'un seul journal politique par département, sonnait le glas de la liberté.



Les autres journaux ne pouvaient parler que de simples faits divers, d'informations locales, d'annonces légales ou officielles. C'était encore trop et le retour de la monarchie puis l'assassinat du duc de Berry, le 13 février 1820, fit réparaître la censure (lois du 31 mars 1820 et du 26 juillet 1821). Pour exercer ce contrôle, une Ordonnance de Louis XVIII en date du 1^{er} avril 1820 institua une commission de trois censeurs près du préfet de chaque département chargée d'autoriser, après lecture de chaque article, une éventuelle publication et traquant « tout ce qui porte atteinte à la religion, au roi et à la charte » (la constitution).

En Isère, l'unique journal autorisé à diffuser des informations politiques est « Le Journal de Grenoble », qui deviendra le courrier de l'Isère puis le Courrier du Dauphiné. Malgré tout, des rebelles persistent à écrire des articles qui déplaisent aux autorités et en 1822 le préfet va ordonner une enquête pour faire le point sur la presse dans le département. La situation est grave ! : Le sous-préfet de Saint-Marcellin déplore « la véritable monstruosité que de voir dans un État monarchique des milliers d'écrits périodiques prêcher régulièrement chaque jour contre tout ce qui est royaliste, ..., tâche journalière des journaux libéraux, » et constate qu'avec « 50 cafés reconnus dans neuf communes seulement, il n'est pas un seul journal que puisse lire un homme bien-pensant ».

Il reconnaît cependant que « les nouvelles publiques sont devenues un aliment nécessaire à la curiosité de tous » et souhaite que des journaux « de bon esprit » soient diffusés le plus largement possible. Propagande, quand tu nous tiens ...

A cette époque la presse se consulte essentiellement dans les cafés et les lieux publics. Il fallait agir et le préfet prend donc en 1823 des mesures incitant les maires à mettre le Journal de Grenoble à disposition dans les lieux publics.

Emoi du maire de Valbonnais, le notaire royal Robert André BLANC, qui écrit au préfet : Dans sa commune il n'y a ni café ni maison publique et il craint qu'en mettant le journal au cabaret, « étant à la disposition d'ivrognes, ou du premier venu, il soit bientôt sali, couvert de vin ou déchiré » ! Belle ambiance dans notre village !



Fort de cet enseignement, vous comprenez désormais pourquoi la G@zette de Valbonnais n'est diffusée que par internet, en format numérique. Ainsi, elle ne tombe ni entre les mains d'ivrognes, ni du premier venu, ni ne risque de subir les outrages de traitements indignes de sa qualité !

Ref : Lettre d'information des Archives de l'Isère janvier 216 « histoire de canards », Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, Patrick Eveno, « Chap.1. La presse et l'information », *Que sais-je ?*

LA PETITE ET LA GRANDE HISTOIRE DE VALBONNAIS

VUES PAR SES CURES (suite)

Par Jean-Jacques DELCLOS

[Après avoir rencontré Claude de Vaujany dans le précédent numéro, notre ami Jean-Jacques Delclos retrouve au milieu du XVII^e un nouveau curé, Georges PERIER]



Georges PERIER : 1653

On trouve la première trace de son activité dans une supplique à l'évêque de Grenoble dans laquelle il demande comme nouveau recteur de la chapelle de N. D. du Clocher « de célébrer à nouveau, selon l'acte de fondation, dans ladite chapelle, protestant contre ses prédécesseurs recteurs qui faisaient assurer ledit service par le curé de Valjouffrey et à Valjouffrey sous prétexte que les revenus de la chapelle provenaient de fonds situés à Valjouffrey. L'autel de Notre-Dame du clocher étant démoli, il demande à célébrer au grand autel de l'église, « le suppliant continuera ses prières pour la prospérité, santé, longue et heureuse vie de Votre Grandeur et supplie humblement.

Georges Périer, prêtre et curé de Valbonnais. »

L'évêque accordera cette autorisation en marge de la supplique le 10 octobre 1653. Le prêtre sacristain Pierre Cros avait résigné ladite chapelle en faveur de Georges Pérrier, curé de Valbonnais, qu'il avait installé comme recteur le 7 novembre 1653.

Il y avait également joué un rôle dans la longue querelle entre avec les Angelas le 13 mai 1657 en consentant à ce que « la chapelle ou oratoire requis de faire soit fait audit village des Engellas, considérant la distance dudit village au lieu de Valbonnais et l'incommodité et danger de passer la rivière pour y venir en temps pluvieux. ». Par suite, il a certifié :

« Je certifie curé de Valbonnais qu'ensuite du décret de Mgr l'évêque prince de Grenoble avoir fait la bénédiction de la chapelle érigée par les habitants des Engellas sous le vocable de Saint-Jacques et Saint Philippe laquelle est en état de pouvoir célébrer la sainte messe. Fait le 1^{er} mai 1660 »

Pour autant, les habitants des Angelas persistent à demander « un prêtre attaché à leurs chapelles à cause que les sieurs curés et sacristain dudit Valbonnais sont journellement occupés au service de l'église paroissiale. »

Le 2 mars 1665 il va faire engager des poursuites contre Jean et Ambroise Bernard, d'Entraigues, par les députés de la communauté de Valbonnais et de la confrérie du Saint-Sacrement pour faire payer ce qui est dû comme revenus des biens de la confrérie du Saint Esprit sis à Entraigues.

Mais surtout, il va se singulariser en pratiquant une cérémonie peu courante : **la chrismation**.



L'onction du Saint Chrême :
la chrismation

« Ce 4 octobre 1661 a été chrémée Louise, fille à monsieur Jacques de Poligny et dame Anne de Pontis, née et baptisée 7 décembre 1658, parrain Monsieur François de Besançon et marraine dame Louise Blanc du Pérrier.

Le 8 octobre a été chrémé François, fils à monsieur Jacques de Poligny et à dame Anne de Pontis né et baptisé le 15 juillet 1661, le parrain a été Messire François [illisible] lequel, étant de la religion réformée [protestant] l'a fait présenter par messire Alexandre de Beaufort, (co-seigneur de Valbonnais, voir gazette du valbonnais N° 55. juillet 2012) la marraine a été dame de Poligny. »

La chrismation (et pas la crémation...) est le sacrement consistant à oindre d'huile sainte - le Saint Chrême (mélange de 40 huiles essentielles et d'huile d'olive consacré par l'évêque) - une personne baptisée afin qu'elle reçoive le don du Saint Esprit. Alors que par le baptême le baptisé meurt et ressuscite avec le Christ, le chrémé est empli de l'Esprit Saint comme l'ont été les Apôtres le jour de **la Pentecôte**. En tant que tel, la chrismation confirme l'appartenance du baptisé à l'Église comme communion dans le même Saint Esprit. De nos jours, cette pratique est toujours vivante dans l'église orthodoxe où elle est pratiquée peu après le baptême. Cet usage hérité des premiers chrétiens avait été remis en fonction au XVII^e siècle pour lutter contre le développement du protestantisme et développer la « catéchèse préalable ». Elle était aussi (et surtout ?) pour une grande famille l'occasion d'une grande réception réunissant famille et alliés pour montrer son prestige et étaler sa richesse. Le baptême se faisant le jour ou dans les jours suivants la naissance en petit comité, le temps manquait pour inviter de lointains invités. La chrismation permettait l'organisation de grandes cérémonies. Curieusement, François de Poligny a pour parrain... un protestant ! Choix politique du seigneur de Poligny pour asseoir son prestige et nouer des alliances dans toutes les communautés...

La famille de Poligny, alors baron de Valbonnais, était en effet brillante. L'épouse, Anne de Pontis, était issue d'une famille de célèbres militaires des Alpes de Haute Provence (lac de Serre-Ponçon), apparentée à Lesdiguières. Pour ces occasions, on faisait venir le grand monde à Valbonnais. Ainsi, par exemple, le 23 septembre lors du baptême de Marie Anne fille à messire Jacques de Poligny et d'Anne de Pontis, née le 1^{er} juillet 1662, le parrain fut Jean Baptiste de Gallien de Châbons, seigneur de Rives, Conseiller du Roy en tous ses conseils, fils du procureur général du roi au parlement de Grenoble et la marraine Marie Anne, la belle fille de M de Poligny. Noblesse d'épée et noblesse de robe se bousculaient au château !

Valbonnais était the place to be ...

Malheureusement, il ne venait pas que des invités de marque mais également en 1656 les cavaliers de la compagnie de Foucault qui prirent leurs quartiers d'hiver à Valbonnais et Entraigues. Arrivés le 17 mars selon Ordonnance du marquis de Santenay et dès le 19 les plaintes affluaient auprès de Jacques Girard, consul de Valbonnais et de Pierre Helme, consul d'Entraigues (et lui aussi l'un de mes ancêtres à la 11^{ème} génération) : « malgré qu'ils reçoivent pain viande avoine et foin pour leurs chevaux, ils se répandent dans Valbonnais et aux environs pour y faire des menaces et se faire donner argent et « habits somptueux ». Le marguillier Myard après avoir été volé [illisible] encore six livres ils violent femmes filles et servantes de leurs hôtes, entre autres la servante du sieur Claude Nicolley la sœur de Jacques Touscan et la fille de Jacques Rousset. »

Ces agissements barbares étaient alors impunis, les soldats peu ou pas payés se payant « sur la bête ».

Louis Montenaud :1668

Ce curé a laissé peu de traces de son activité à Valbonnais.

On sait qu'il a baptisé le 14 juin 1668 « Louis Cros fils à Maistre Jacques Cros », notaire et chatelain au marquisat de Valbonnais, (neveu du consul Louys Cros évoqué plus haut).

Trois vicaires vont se succéder à ses côtés : P.F Villard, Pascal Nice, et Étienne cardinal.

P. F. Villard nous est connu pour avoir tenu une originale comptabilité de ses dépenses pour l'église, il attestait avoir fourni :

-les clous pour faire le confessionnal de Valbonnais en 1668 : 0,14 (?)

-item pour les sépages du confessionnal : 0,5

-item pour une clé que j'avais fait faire pour l'armoire 0,6 (armoire où l'on tient les ornements.)

-Item pour avoir fait fendre et ouvrir un surplis qui était fermé dessus et pour l'avoir fait reborder et blanchir le 25 juillet 1668 : 0,5

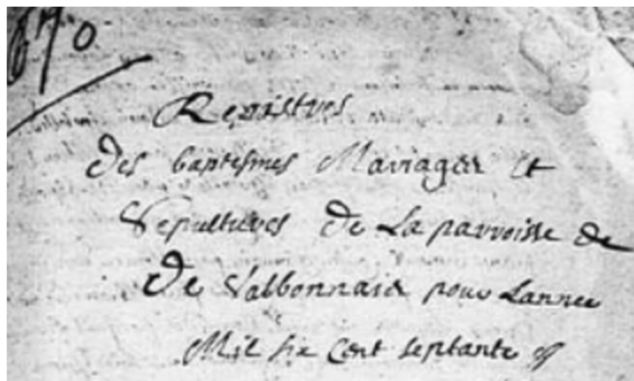
Il ne précise pas en quelle monnaie étaient ces dépenses. Livres, Sols ? Deniers ? la livre valait environ 75 de nos euros,

Étienne BADON : 1668

Il était le frère du promoteur de l'évêché de Grenoble qui s'opposait à la création d'une paroisse aux Angelas. Lui-même avait donc pris position contre les habitants des Angelas dans la longue lutte retracée dans la Gazette du Valbonnais.

Il quitta Valbonnais pour devenir curé de Saint-Vincent et curé de Crolles.

Le 13 juillet 1670 il préside à l'enterrement, dans la tombe sous la chapelle de Notre-Dame située dans l'église paroissiale de Valbonnais, d'Isabeau Richard, fille à feu André Richard.



[Badon curé]

Qui était cette personne si considérable qu'elle méritait d'être enterrée dans la chapelle et non au cimetière ?

Gilbert Jacquet, dans la Gazette de Valbonnais N° 121 de janvier 2018 nous le rappelle :

Pierre de Poligny avait épousé Uranie de Calignon, la fille du chancelier de Navarre. Il possédait, selon De Pontis, allié de la famille du baron, « une terre considérable, nommée Vaubonnez, qui est comme une espèce de petit royaume tout séparé, puisqu'elle contient quinze villages qui sont tous enfermés de précipices et de fossés naturels, et que l'on n'y entre que par trois ponts de pierre différents ». En 1648, l'année de tous les dangers, Madame Poligny songeait bien sûr à compléter ses alliances en mariant l'année suivante son fils Jacques de Poligny, avec Anne de Pontis, la nièce du Capitaine. Selon le généalogiste Charles Freynet, « le sieur André Richard, né d'une fille naturelle de Guigues de Poligny, avait réussi, à raison de cette descendance, à se faire nommer Capitaine Châtelain de la seigneurie. Oubliant ce qu'il devait à ses maîtres, il groupa les mécontents... ».

Dans cette charge, il avait réussi à s'enrichir en quelques années de plus de 200 000 livres selon la légende, ce qui était considérable. (environ 15 millions de nos euros actuels ! ce qui semble cependant peu crédible.) Allez vite lire cette gazette pour voir jusqu'où il poussât la malhonnêteté. (à suivre)